



DOSSIER DE PRESSE



Inauguration de l'adduction pour la sécurisation en eau des communes du **Val de Durance**

Jeudi 13 février 2020



Contacts presse

> **Isabelle Girousse**

Directrice de la communication et des relations institutionnelles
Tél : 04 42 66 70 92 - Mobile : 06 07 45 16 27
isabelle.girousse@canal-de-provence.com

> **Julien Rubio**

Chargé de communication
Tél : 04 42 66 73 11 - Mobile : 06 74 69 29 77
julien.rubio@canal-de-provence.com



Inauguration

Diversification et sécurisation de l'alimentation en eau des communes du Val de Durance



Sommaire

Déroulé de l'événement	2
Un projet notable, enjeux et objectifs	3
Les travaux.....	4
Prise en compte de l'environnement	9
La Société du Canal de Provence	10

Déroulé de l'événement



<u>11H15</u>	Accueil sur site.
<u>11H15 – 11H20</u> <i>5 min</i>	Mot d'accueil devant le poste de livraison par Bruno Vergobbi, directeur Général de la Société du canal de Provence.
<u>11H20 – 11H35</u> <i>15 min</i>	Présentations techniques.
<u>11H35 – 11H40</u> <i>5 min</i>	Coupure de ruban devant le poste de livraison. Photo souvenir.
<u>11H40 – 12H00</u> <i>20 min</i>	Allocutions : <ul style="list-style-type: none">- Bernard Jeanmet-Péralta, Président de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon, Maire de Manosque,- René Massette, Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence,- Philippe Vitel, Président de la Société du Canal de Provence, Vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Un projet notable, enjeux et objectifs



Genèse du projet, une problématique de ressource

La commune de Manosque prélève une part importante d'eau destinée à être potabilisée, dans la nappe d'accompagnement de la Durance. Du fait de son développement démographique et économique, les besoins sont en croissance continue. La commune s'est donc rapidement inquiétée de ne pas sur-solliciter son point de prélèvement, ce qui aurait pu avoir pour conséquence des risques de migrations de polluants piégés dans les sédiments de la Durance situés en amont et provoquer une altération irréversible de la ressource.

Dans ce contexte, elle a sollicité la SCP en 2008 afin d'étudier la faisabilité d'avoir une alimentation complémentaire à partir de l'eau du Verdon et des aménagements du Canal de Provence. En parallèle, le Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence qui souhaitait élargir la réflexion à l'ensemble des communes du Val de Durance situées entre Corbières et Oraison, a commandé à la SCP un Avant-Projet (AVP) qui a conclu à la faisabilité technique de cet aménagement en définissant une première estimation des coûts.

Une solution retenue qui privilégie la diversification

L'ensemble des études réalisées a permis de mettre en évidence la nécessité pour la DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération) de diversifier et sécuriser sa ressource en eau destinée à l'alimentation des communes du Val de Durance. Cette diversification pouvant s'effectuer par l'apport d'une nouvelle ressource, l'eau du Verdon, totalement indépendante de celles existantes et notamment de la Durance. Il n'y avait en effet pas d'autres solutions alternatives permettant de mobiliser une ressource en eau sécurisée d'un point de vue qualitatif et quantitatif (l'eau brute du Verdon transportée par les ouvrages fiables et performants de la SCP).



Présentation générale du projet

La SCP a conçu un projet d'adduction d'eau brute (diamètre 600 mm) sur 12 km depuis Vinon-sur-Verdon jusqu'à Manosque pour livrer l'eau à la station de traitement de Prés-Combaux, à partir d'un raccordement sur son réseau existant.

Le projet a également compris :

- la rénovation de la station de pompage de Vinon-sur-Verdon située en tête des infrastructures de la SCP sur ce secteur. Cette rénovation a eu pour but d'augmenter la fiabilité de l'aménagement avec des équipements neufs (6 groupes de pompage de 254 l/s (400 kW), 2 transformateurs électriques de 1600 KVA et ensemble des équipements mécaniques, hydrauliques et électriques),
- la rénovation du réseau SCP en fonte grise de Pontoise (5 km) situé à proximité immédiate de la nouvelle adduction. Ce réseau ancien devant être rénové, la SCP a saisi l'opportunité de la réalisation d'un nouveau réseau à proximité immédiate de ces réseaux anciens et fragiles pour remettre à neuf les canalisations.

Objectifs de débits

Les débits de l'adduction ont été définis dans la convention de partenariat signée le 7 octobre 2014 entre la DLVA et la SCP, suivie de la signature d'un contrat de vente d'eau qui a fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire de la DVLA en date du 20/03/2018 :

- 80 l/s au tarif normal à la mise en service, passant progressivement à 170 l/s à l'horizon 2030,
- 210 l/s au tarif secours à la mise en service, réduisant progressivement à 120 l/s à l'horizon 2030.

Le débit global (tarif normal et secours) est égal à 290 l/s jusqu'à l'horizon 2030.

Pose des canalisations

L'adduction est constituée de tubes en acier de 13 m chacun assemblés par soudure. Plus de 900 tubes ont été nécessaires pour réaliser le projet.



Tubes en acier de 13 mètres

Pour la pose des canalisations, une emprise d'environ 12 mètres a été nécessaire afin de permettre le bardage des tuyaux, le tri des terres, la réalisation des tranchées, la pose et la soudure des canalisations ainsi que la circulation des engins. Sur certains tronçons, ces emprises ont été réduites en fonction de contraintes locales.



Emprises des travaux

Franchissements

Le projet a compris huit franchissements importants de route dont la plupart ont été réalisés en fonçage et deux en tranchée. Le franchissement de l'autoroute A51 a été réalisé en mai 2019 par microtunnelier.

Le franchissement particulier de la Durance s'est effectué à Manosque en encorbellement sous le tablier du nouveau pont sur la Durance mis en service en juillet 2019 par le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence.



Le passage des gorges de Malakoff où la route est trop étroite pour permettre la pose d'une canalisation a été réalisé en cheminant dans les champs et sous le chemin forestier situé entre la RD4 et la Durance.

Pour la traversée du canal EDF à l'amont immédiat de la station de traitement de Près-Combaux à Manosque, la canalisation a été posée sur le bajoyer du pont existant.



Réalisation du poste de livraison



Canalisation traversant le canal EDF

Autres réalisations :

- réalisation d'un poste de livraison dans l'emprise de la station de traitement de Près-Combaux, à l'extrémité de l'adduction,
- ouvrages ponctuels réalisés le long de l'adduction pour permettre son bon fonctionnement (sectionnement, ventouses, vidanges, équipements pour limiter les surpressions ou les dépressions...).

Planning :

- Etudes d'Avant-Projet réalisées sur la période 2012-2014,
- Etudes de projet sur la période 2015-2016,
- Recalage du calendrier de réalisation du projet pour permettre une synchronisation avec le projet de nouveau pont routier de Manosque réalisé par Conseil Départemental,
- Travaux de rénovation de la station de pompage de Vinon-sur-Verdon lors de l'hiver 2017-2018 avant les travaux de l'adduction,
- Démarches foncières de 2016 à 2018,
- Instruction des dossiers environnementaux et réglementaires réalisée en 2017 avec obtention des autorisations administratives début 2018,
- Consultation des entreprises pour les travaux de l'adduction en 2017,
- Réalisation des travaux de l'adduction de juin 2018 à décembre 2019,
- Mise en service de l'adduction fin 2019.

Financements :

Rénovation de la station de pompage de Vinon-sur-Verdon et du réseau de Vinon-sur-Verdon :

- Montant de l'opération de rénovation de la station de pompage de Vinon-sur-Verdon : 1,5 M€HT
- Montant de l'opération de rénovation du réseau de Vinon sur Verdon : 800 k€
- Financement : SCP

Adduction entre Vinon-sur-Verdon et Manosque :

- Montant de l'opération: 10 M€ HT
- Financements : 20 % Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, 80% SCP

Entreprises intervenantes :

Rénovation de la station de pompage de Vinon-sur-Verdon :

Groupement d'entreprises Eiffage Energie Méditerranée, Provence Alpes Canalisations et Roux TP avec pour mandataire Eiffage Energie Méditerranée.

Adduction Vinon-Manoche et Rénovation du réseau de pontoise :

- Groupement d'entreprises SADE et ENIT avec SADE mandataire du Groupement
- Sous-traitant principaux :
 - o GUIRAMAND (travaux de terrassement entre pontoise et Manosque)
 - o COZZI (travaux dans l'emprise du nouveau pont de Manosque)
 - o SAIT (calorifugeage des canalisations aériennes),
 - o LGI (soudures)
 - o MIDI FORAGE (fonçage à la tarière)
 - o MAX BERTRAND (Bardage)
 - o SOGETP13 (ouvrages de génie civil)
 - o BUCCI FRERES (ouvrages de génie civil)
 - o EUROVIA (réfection de voiries)
 - o SMCE (Micro-tunnelier sous A51)
 - o CIEL (électromécanique)



Le projet a été adapté pour limiter les impacts sur l'environnement, l'activité agricole, les propriétés foncières, la circulation routière, les réseaux existants dans le sous-sol. Le tracé a été positionné le long d'infrastructures existantes en longeant notamment les routes départementales en bordure de parcelle de manière à maintenir l'accessibilité aux zones cultivées et limiter la perte de zone cultivable notamment pendant les travaux. Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact accompagnée d'une enquête publique avec un avis favorable du commissaire enquêteur. Il a été autorisé par Déclaration de Projet de la Région, autorité concédante et par arrêtés préfectoraux.

Les enjeux environnementaux ont été identifiés dès les premières phases de conception du projet afin de pouvoir les intégrer dans les études de conception. Le tracé permet de limiter au maximum les impacts, mais un balisage spécifique a tout de même été réalisé par un écologue sur les secteurs sensibles afin de garantir l'évitement. Pour les impacts résiduels, ils ont été limités au minimum par des mesures locales de réduction d'impacts, des mesures d'accompagnement, ou par l'adaptation du calendrier de réalisation des travaux.

Par exemple :

- Balisage de l'habitat du papillon Diane afin d'être préservé,
- Fauchage préventif de l'habitat du lézard Psammodrome d'Edwards afin de favoriser son déplacement avant les travaux,
- Limitation d'emprises et adaptation de la période de travaux pour les oiseaux protégés (Outarde canepetière, Pipit Rousseline, Alouette calandre et Alouette calandrelle),
- Suivi de chantier et contrôle de la remise en état du site piloté par un environnementaliste.





La Société du Canal de Provence accompagne au quotidien et depuis plus de 60 ans, les territoires et leurs acteurs pour relever les défis de l'eau dans un contexte de changement et de transitions multiples, climatiques, écologiques, énergétiques, numériques... En tant que concessionnaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Société du Canal de Provence gère un patrimoine hydraulique régional exceptionnel et mobilise principalement l'eau du Verdon pour l'acheminer et la distribuer sur l'ensemble du territoire provençal. Elle alimente en eau brute, partiellement ou en totalité, 2 millions d'habitants, soit 40% de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 700 entreprises, 165 communes, 6 000 exploitations agricoles et 2 000 poteaux et postes incendie.

La Société s'investit en région provençale pour sécuriser et économiser la ressource en eau, tout en assurant le service de l'eau pour tous les usages (industriels, ruraux et urbains). Elle innove et déploie des solutions originales au niveau régional qu'elle peut ensuite transposer à l'international, où elle développe aussi ses activités.

Ses expériences variées dans le domaine des services, de l'ingénierie hydraulique et de la production d'énergies hydroélectriques font de la SCP un acteur majeur de l'eau, reconnu pour son savoir-faire et la qualité de ses pratiques. Sa plus-value provient de sa capacité à prendre en compte les objectifs de développement durable dans la conception des ouvrages, de son expérience en tant qu'exploitant, et de ses compétences spécifiques en matière d'irrigation. La Société privilégie une approche collective pour répondre de manière efficiente aux nouveaux enjeux et faciliter les transitions.

La SCP articule son action autour de 4 grandes activités

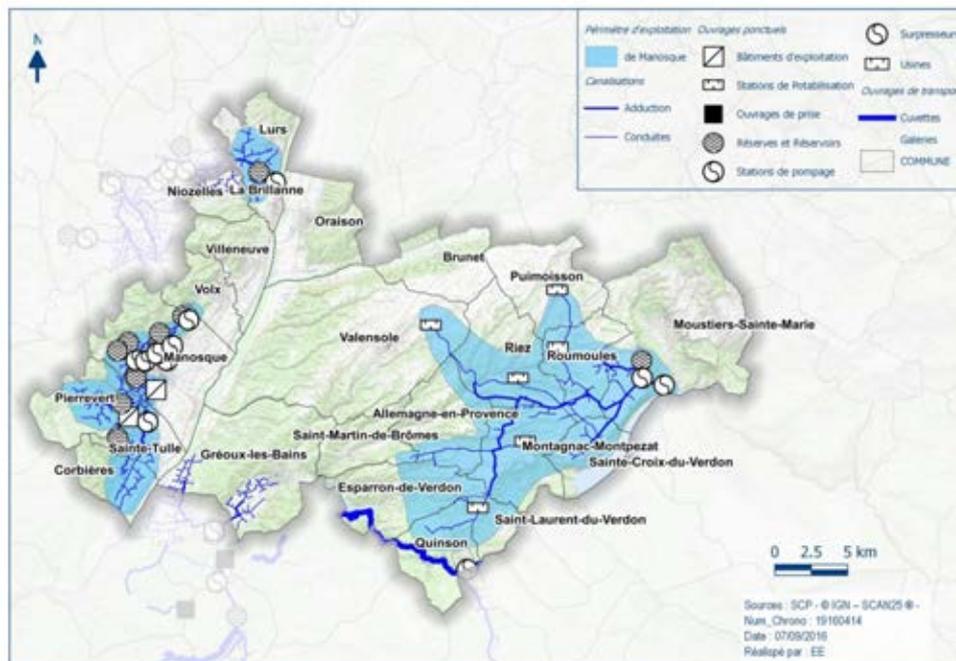
- C'est une **entreprise publique concessionnaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** qui affirme et poursuit sa mission de desserte et de sécurisation en eau de la Provence pour tous les usages,
- C'est aussi une **société de service** dans le domaine de l'eau, plus directement tournée vers les territoires ruraux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- C'est également une **société d'ingénierie** en capacité d'apporter des réponses aux enjeux complexes dans le domaine de l'eau en France mais aussi à l'international,
- C'est enfin une **société productrice d'énergies renouvelables** avec un ensemble de compétences dédiées, notamment en hydroélectricité.

Le centre d'exploitation de la SCP à Manosque

Afin d'exploiter et d'entretenir l'ensemble des ouvrages des secteurs hydrauliques concernés, ces derniers sont placés sous la responsabilité du centre d'exploitation de Manosque qui assure une gestion quotidienne et de proximité, et garantit la continuité du service de l'eau.

Le périmètre d'exploitation

Il s'étend sur deux départements, principalement les Alpes de Haute-Provence mais aussi les Hautes-Alpes. Le centre d'exploitation intervient aussi sur le périmètre de l'affermage du SIIRF (Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier).



Carte du périmètre géré par la Société du Canal de Provence.

Les spécificités

Le positionnement du centre d'exploitation est différent de celui, plus courant, de concessionnaire de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. De par son contrat d'affermage avec le SIIRF, le centre a deux clients : le syndicat pour lequel il est fermier, et le consommateur final. Une autre spécificité réside dans le fait que les périmètres d'intervention sont morcelés et éloignés les uns des autres (jusqu'à 200 km).

Le centre en chiffres

Nombre de collaborateurs : 11

Surface équipée : 8500ha

Nombre de client : 4500

Nombre de communes alimentées : 21

Postes : 2365

Bornes : 2250

Station de potabilisation : 6

Stations de pompages : 18

Minicentrale hydroélectrique sur torrent : 1

Barrage : 1

Réservoirs/réserves : 20

Dans le cadre de l'affermage du SIIRF : gestion de 850 postes et 700 bornes